



AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
45	10	11	13

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DONZEL, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), Mme SERRE (pouvoir à M. DONZEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.

Aménagement d'une aire de covoiturage sur les communes de Maillat et Saint-Martin-du-Fresne : convention de participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage.

Rapporteur : M. TURC

Haut-Bugey Agglomération (HBA) dispose de la compétence « organisation de la mobilité ».

Dans ce cadre, elle projette l'aménagement d'une aire de covoiturage au niveau du diffuseur n°8 de l'autoroute A40 sur les communes de Maillat et Saint-Martin-du-Fresne. APRR, dans le cadre du Plan d'Investissements Mobilité 2023 contractualisé avec les services de l'État, a proposé de réaliser cet aménagement en partenariat avec Haut-Bugey Agglomération.

APRR apportera une aide financière pour cette opération ; celle-ci se fera dans les conditions fixées dans la convention.

Cette aide financière correspondant à un montant de 100 % des travaux éligibles (décrits à l'article 1 de la convention), à concurrence d'un plafond de 294 000,00 €, ajusté aux dépenses réelles Hors Taxes, prix ferme non actualisable ni révisable.

La participation financière sera versée selon l'échéancier défini dans la convention.

La maîtrise d'ouvrage correspondant à cette opération est assurée par le Département de l'Ain et fait l'objet d'une autre convention.

La présente convention prendra effet à la date de signature de la dernière partie signataire et est conclue pour une durée allant jusqu'au terme de la concession d'APRR, soit jusqu'au 30 novembre 2035, ou en cas de prorogation de cette concession, jusqu'au terme fixé par avenant à cette dernière.

Cette convention devra être signée par APRR et Haut-Bugey Agglomération.

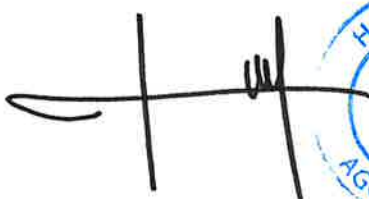
Le Conseil d'agglomération,

Par 58 voix pour,

- **APPROUVE** le projet de convention relatif à la participation financière d'APRR à la réalisation d'une aire de covoiturage sur les communes de Maillat et Saint-Martin-du-Fresne annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à solliciter tous les modes de financement potentiels et signer tout document s'y rapportant.

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Mme Karine LIEVIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Aménagement d'une aire de covoiturage sur les communes de Maillat et

Objet de l'acte : Saint-Martin-du-Fresne : convention de participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage.

.....
Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 141025_25124

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_25124-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4

Finances locales

Interventions économiques

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 21_CONV_FIN_APRR_AIRE_COVOIT.pdf (99_DE-001-200042935-20251017-141025_25124-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°21.pdf (21_RP-001-200042935-20251017-141025_25124-DE-1-1_2.pdf)

CONVENTION_DELIB_N°21